

Lundi 5 juin 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 juin 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-06-197

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-198

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 1^{er} MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 MAI 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mai 2023 et de la séance extraordinaire du conseil du 15 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-199

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 MAI 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 mai 2023, pages 1 à 3, pour un montant de 511 750,48 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 511 750,48 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-200

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mai 2023, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 400 893,90 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-201

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN MAI 2023.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en mai 2023, pages 1 à 64, pour un montant de 232 264,17 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-202

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 mai 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-203

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE LISTE DE PAIEMENTS AUTORISÉS PAR PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-06-244 du conseil municipal autorisant Madame Gina Dionne, trésorière à effectuer le paiement de factures, à l'égard de divers fournisseurs, par le biais du service AccèsD Affaires offert par Desjardins au moyen de prélèvements bancaires au lieu de l'émission de chèques;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Gina Dionne depuis et l'absence de mise à jour de cette liste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière par intérim de procéder à l'ajout de nouveaux fournisseurs sur la liste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser Madame France Boucher, trésorière par intérim à effectuer, par le biais du service AccèsD Affaires, soit au moyen de prélèvements bancaires au lieu de l'émission de chèques, le paiement des comptes émanant des fournisseurs suivants :

- Affile-tout inc.
- Air Liquide Canada inc.
- Aréo-Feu ltée
- Arpentage Côte-du-Sud s.e.n.c.
- Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSIC)
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- Atria Ti
- Bell Canada
- Bell Mobilité cellulaire
- Beneva – SSQ Collectif (Qc)
- Buropro Citation
- Camille Dumais inc.
- Campor environnement
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Coop Avantis
- Desroches Groupe Pétrolier/Huile Desroches
- Dickner inc.
- Druide informatique inc.
- Éco verdure
- Électronique Mercier ltée
- Emco Corporation
- Fonds d'information sur le territoire
- Fonds de solidarité FTQ
- Gardaworld Systèmes de sécurité
- Gaudreau Environnement inc.
- G L G St-Pierre Notaire
- Groupe Caillouette et associés inc.
- Hydro-Québec
- Javel Bois-Francs inc.
- Jean Morneau inc.
- Journal Info Dimanche
- Journal l'Oie Blanche

- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup
- Le Soleil
- Les Alarmes Clément Pelletier inc.
- Les Entreprises Jean-Marie Côté inc.
- Les Entreprises Tréma
- Les Pétroles R. Turmel
- Maheu et Maheu inc.
- Mallette – Saint-Pascal-La Pocatière
- Messer Canada inc.
- Molson Coors Canada
- Monburo.ca
- Neopost Canada Ltd
- Olivier Kamouraska Chrysler
- Oxygène Bois-Francs inc.
- Pavco
- Plomberie K.R.T.B. inc.
- Pneus FM inc.
- Premier Tech eau et environnement
- Produits Sanitaires Unique inc.
- Propane Sélect inc.
- Quadient Canada ltd
- René Samson inc.
- Retraite Québec
- Revenu Québec
- Secur-Max (Qc)
- Service Agro Mécanique inc.
- Société du groupe d'embouteillage Pepsi (Canada)
- Superpass/Petro-Canada
- Système électronique d'appel d'offres (SEAO)
- Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs (SOCAN)
- Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- Supérieur Propane
- Transport Morneau inc. Geo Morneau
- Univar Canada ltée
- Vidéotron ltée
- Ville de La Pocatière
- Ville de Rivière-du-Loup
- Visa Desjardins
- Wolseley Canada inc.
- Wolters Kluwer ltée
- Xplore inc.
- les élus municipaux
- les employés municipaux

La présente résolution reste en vigueur jusqu'à son remplacement ou son annulation.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-204

AUGMENTATION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR LE DÉMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté en cours;

CONSIDÉRANT la nécessité de louer un espace d'entreposage afin d'y déménager le matériel de la Ville et celui de certains organismes pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT également la volonté de la Ville de faire l'acquisition d'une partie du matériel de cuisine du Club des 50 ans et plus afin de le mettre à la disposition des utilisateurs lors de services de repas au centre communautaire;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles au poste budgétaire 02-70125-648 Déménagement/Entreposage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'approprier la somme de 14 000 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville et de l'affecter au poste budgétaire 02-70125-648.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-205

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 RÉVISÉES DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.

CONSIDÉRANT l'adoption du budget initial 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est daté du 29 novembre 2022, pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, lequel présente des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 487 187 \$ pour un déficit de 263 352 \$ dont 237 017 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec et 26 335 \$ par une contribution de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 11 avril 2023, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 507 697 \$ pour un déficit de 283 862 \$ dont 255 476 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a approuvé par résolution le budget révisé 1 daté du 11 avril 2023 lors de l'assemblée du conseil d'administration du 11 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter le budget 2023 révisé daté du 11 avril 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, qui prévoit notamment une contribution de la Ville au déficit pour un montant de 28 386 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-206

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MAI 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 20-23, 21-23, 22-23, 23-23, 24-23, 25-23 et 26-23 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-207

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR ANDRÉ LAFOREST EN REGARD DU 420, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur André Laforest pour la propriété située au 420, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement existant en bardeau d'asphalte sur une partie de l'avant-toit (galerie) par un revêtement en tôle pincée;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que la tôle pincée est un matériau de revêtement de toiture de type traditionnel dont l'utilisation est favorisée dans l'aire patrimoniale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur André Laforest pour la propriété située au 420, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-208

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE 9188-7539 QUÉBEC INC. (GESTION C.L.) EN REGARD DU 590, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par 9188-7539 Québec inc. (Gestion C.L.), représentée par Madame Ginette Morin Labrie, pour la propriété située au 590, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à installer des gouttières ainsi qu'à réparer et peindre des fascias;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande tel que présenté par 9188-7539 Québec inc. (Gestion C.L.) pour la propriété située au 590, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-209

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE BRÛLERIE DE L'EST INC. EN REGARD DU 595, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Brûlerie de l'Est inc., représentée par Monsieur Jean-Pierre Tirman, pour la propriété située au 595, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- rénover un cadre extérieur de fenêtre;
- remplacer certains morceaux de bois de la galerie avant;
- installer une rampe et des poteaux à la galerie arrière;
- peindre les deux galeries;
- installer des gouttières;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que les interventions visées vont permettre de maintenir l'intégrité architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les couleurs des éléments réparés seront les mêmes que celles existantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Brûlerie de l'Est inc. pour la propriété située au 595, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-210

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE GESTION IMMOBILIÈRE GALAXIE INC. EN REGARD DU 675, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Gestion immobilière Galaxie inc., représentée par Monsieur Marc Jomphe, pour la propriété située au 675, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture existant par une tôle à la canadienne noire et à procéder à la réfection des fenêtres en bois;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que la tôle à la canadienne est un matériau de revêtement de toiture de type traditionnel dont l'utilisation est favorisée dans l'aire patrimoniale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée par Gestion immobilière Galaxie inc. pour la propriété située au 675, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-211

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE RODRIGUE EN REGARD DU 680, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue pour la propriété située au 680, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- remplacer le revêtement de vinyle par un revêtement de fibrociment imitant le revêtement d'amiante d'origine;
- remplacer les deux portes principales avant par des portes en bois avec imposte;
- procéder à la réfection du balcon et au rehaussement du garde-corps;
- remplacer les colonnes et balustrades en PVC par des colonnes en bois identiques à celles de l'étage;

- procéder à la réfection de la corniche et à l'installation de gouttières;
- peindre le balcon, les fenêtres et la corniche;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés favorisent le rétablissement des caractéristiques d'origine du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande tel que présenté par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue pour la propriété située au 680, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-212

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DU KAMOURASKA EN REGARD DU 542, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, représenté par Madame Pascale Dumont-Bédard, pour la propriété située au 542, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer la porte d'entrée principale par une autre porte en bois et de procéder à la réfection du balcon en façade;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska pour la propriété située au 542, boulevard Hébert à l'exception du système de garde-corps du balcon qui devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie de la part du comité consultatif d'urbanisme sur présentation d'une esquisse.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

ACCEPTATION DE PROJETS ET VERSEMENT D'UNE SOMME DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DANS LA MRC DE KAMOURASKA POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Kamouraska confirmant la participation de la Ville de Saint-Pascal au Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal participe financièrement au programme à raison de 30 000 \$ par année pour les trois années du programme;

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités du programme, les demandes de contribution financière sont évaluées par un comité d'analyse mis en place par la MRC de Kamouraska, lequel comité fait ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, suite à sa réunion du 10 mai 2023, le comité d'analyse a recommandé l'acceptation des projets et l'attribution des montants inscrits dans le tableau suivant :

			Budget an 1	100 000 \$
Saint-Pascal	Cote	\$ Travaux	\$ Avec taxes	\$ Recommandé
Centre-Femmes La Passerelle	Bonne	19 890 \$	22 882 \$	15 000 \$
Monsieur André Laforest	Bonne	15 000 \$	17 246 \$	5 000 \$
Monsieur Marc Jomphe (675, Taché)	Bonne	90 000 \$	103 477 \$	17 500 \$
Monsieur Marc-Antoine Rodrigue	Bonne	35 500 \$	40 816 \$	17 500 \$
Monsieur J.-P. Tirman et Madame Emilie Poulin (595, Taché)	Exceptionnelle	27 900 \$	32 078 \$	17 500 \$
Monsieur Jean Pelletier	Supérieure	63 000 \$	66 142 \$	17 500 \$
Madame Ginette Morin Labrie	Exceptionnelle	19 300 \$	22 190 \$	10 000 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver les recommandations du comité d'analyse;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 20-23, 21-23, 22-23, 23-23, 24-23 et 25-23 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Pascal procédant à l'analyse des projets présentés sauf celui de Monsieur Jean Pelletier;

CONSIDÉRANT que le projet soumis par Monsieur Jean Pelletier dans le cadre du programme d'aide n'a pas été analysé par le comité consultatif d'urbanisme compte tenu de la volonté de Monsieur Jean Pelletier de réévaluer les travaux à réaliser;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'accepter les projets inscrits au tableau apparaissant au quatrième considérant de la présente résolution sauf celui de Monsieur Jean Pelletier qui devra faire l'objet d'une approbation ultérieure de la part du conseil, le cas échéant;
- d'autoriser le versement d'une somme de 30 000 \$ pour l'année 2022 dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska pour les années 2022-2023-2024, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-214

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE OVILA THIBOUTOT INC. EN REGARD D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 932 550 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Saint-Pascal doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture adressée par Ovila Thiboutot inc., représentée par Monsieur Martin Thiboutot, à l'égard d'une partie du lot numéro 4 932 550 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise à acquérir une superficie de 739,4 mètres carrés du lot numéro 4 932 550 du cadastre du Québec afin d'y installer des bornes électriques et ainsi permettre la modernisation des autobus scolaires du demandeur qui opère un commerce de transport scolaire sur le lot numéro 3 655 789 du cadastre du Québec qui est adjacent au lot visé par la demande;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Ville à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de préciser s'il existe, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, des espaces disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- appuie le demandeur, Ovila Thiboutot inc. dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot numéro 4 932 550 du cadastre du Québec;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-215

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION.

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-242 de ce conseil procédant à la nomination des membres du comité de démolition;

CONSIDÉRANT l'échéance de leurs mandats le 7 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de renouveler les mandats de Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier sur le comité de démolition pour une durée d'un an, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007;
- de désigner Monsieur Rémi Pelletier, président du comité de démolition pour la durée de son mandat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-216

ACHAT D'UNE DAMEUSE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE BASEBALL.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la préparation et à l'entretien des terrains de baseball quotidiennement;

CONSIDÉRANT que la sécurité des installations sportives est un enjeu important;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une dameuse spécialisée permettrait un résultat optimal et constant;

CONSIDÉRANT la soumission de OJ Compagnie datée du 30 mai 2023 au montant de 13 216,38 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une dameuse tout équipée de marque Bannerman Diamond Master auprès de l'entreprise OJ Compagnie au montant de 13 216,38 \$ incluant les taxes, le tout selon la soumission datée du 30 mai 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-217

CONFIRMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS CONFORMÉMENT AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

CONSIDÉRANT l'octroi à la Ville, en 2022, par le ministère des Transports du Québec, d'une aide financière de 124 493 \$ pour l'entretien du réseau routier local, tel qu'il appert d'une correspondance datée du 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité lui incombe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Morneau

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-218

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER LES ENTENTES RELATIVES AU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-02-69 de ce conseil autorisant le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme de subvention de 4 500 bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 1^{er} mai 2023 d'Hydro-Québec confirmant à la Ville l'acceptation du projet d'installation de bornes de recharge électrique dans le stationnement de l'aréna, au 420, rue Notre-Dame, dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT les ententes de partenariat soumises à la Ville par Hydro-Québec relativement à la contribution financière et au déploiement de bornes de recharge (240 volts) pour véhicules électriques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'entente de contribution financière ainsi que ceux de l'entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge (240 volts) pour véhicules électriques à intervenir avec Hydro-Québec;
- d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, lesdites ententes ainsi que tout autre document requis dans le cadre du projet d'installation de bornes électriques dans le stationnement de l'aréna.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-219

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'UTILISATION DE TERRE À DES FINS AGRICOLES AVEC FERME DRAPEAU & FILS INC.

CONSIDÉRANT que Ferme Drapeau & Fils inc. effectue des travaux de culture sur le lot numéro 6 012 239 du cadastre du Québec, lequel terrain est propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la réalisation de la nouvelle rue Marie-Anne-Fournier sur ledit lot en 2022, seule la moitié de la superficie est disponible désormais à des fins de culture;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'utilisation de terre à des fins agricoles soumis aux membres du conseil pour la période du 5 juin 2023 au 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d'utilisation de terre à des fins agricoles à intervenir avec Ferme Drapeau & Fils inc. et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-220

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC PROJEKTION 16-35 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2026.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 juin 2023 de la convention de bail existant entre la Ville de Saint-Pascal et Projektion 16-35 pour des locaux situés au 1^{er} étage de l'Espace communautaire;

CONSIDÉRANT le souhait de Projektion 16-35 de renouveler le bail pour une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT le projet de convention de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Projektion 16-35 pour des locaux situés au 1^{er} étage de l'Espace communautaire pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-221

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2026.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 juin 2023 de la convention de bail existant entre la Ville et la Maison de la famille du Kamouraska pour des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Espace communautaire;

CONSIDÉRANT le souhait de la Maison de la famille du Kamouraska de renouveler le bail pour une période de 18 mois;

CONSIDÉRANT le projet de convention de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec la Maison de la famille du Kamouraska pour des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Espace communautaire pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-222

VERSEMENT D'UNE RISTOURNE À CERTAINS ORGANISMES POUR L'OPÉRATION DU BAR AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT le contrat entre la Brasserie Molson et la Ville de Saint-Pascal concernant l'approvisionnement du Centre sportif en bière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce contrat, Molson verse à la Ville une ristourne en argent pour chaque caisse achetée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs de verser, aux organismes accrédités qui exploitent le bar du Centre sportif, une partie de la ristourne dont bénéficie la Ville selon les modalités de volume de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants :

- un montant de 540 \$ à Hockey mineur du Kamouraska inc. pour les ventes réalisées lors du tournoi Pascot;
- un montant de 390 \$ au Club de hockey l'Impérial inc.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-223

DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.

CONSIDÉRANT une correspondance du comité organisateur du Festival Bonjour la visite datée du 10 mai 2023 sollicitant une aide financière de la Ville pour la tenue de la 20^e édition qui aura lieu du 3 au 6 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 10 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-224

ADOPTION DE LA CHARTE DE LA BIENTRAITANCE DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la maltraitance des personnes âgées est présente dans le Kamouraska comme ailleurs;

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 a amplifié la maltraitance chez les personnes âgées, encore plus auprès des personnes vulnérables et isolées;

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées rappelle à la population que ce phénomène existe et vise à encourager le signalement de toute personne témoin d'une situation de maltraitance, le silence et l'inaction contribuant au maintien de la maltraitance;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aîné.es du Kamouraska a à cœur d'outiller les organismes et instances locales sur cette problématique;

CONSIDÉRANT que le gouvernement québécois définit la bientraitance comme le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne;

CONSIDÉRANT que la bientraitance s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aîné.es du Kamouraska a partagé et adopté la Charte de la bientraitance du Kamouraska et sollicite l'adoption de cette charte par l'ensemble des municipalités du Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal adopte la Charte de la bientraitance du Kamouraska et souligne publiquement la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées le 15 juin en portant le symbolique ruban mauve.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-225

APPUI AU PROJET DE COMMÉMORATION SOULIGNANT LES 50 ANS DES OPÉRATIONS DIGNITÉ ET RENDANT HOMMAGE AUX FAMILLES EXPROPRIÉES ET AUX VILLAGES FERMÉS DE L'EST-DU-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme pour le soutien aux initiatives de commémoration pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au Plan de l'Est;

CONSIDÉRANT l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du Plan de l'Est au début des années 70;

CONSIDÉRANT l'importance également des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'appuyer le projet de commémoration soulignant les 50 ans des Opérations Dignité et rendant hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ);
- d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ pour la tenue de l'évènement, laquelle aide sera remboursable en cas d'annulation de l'activité.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-226

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT LE 8 JUIN 2023 À SAINT-ARSÈNE.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent invitant la Ville à participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme le 8 juin 2023 à Saint-Arsène;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère pour représenter la Ville à l'assemblée générale annuelle de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent le 8 juin 2023 à Saint-Arsène et d'autoriser le remboursement des frais de repas de 30 \$ ainsi que les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-06-227

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande si la réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame va se réaliser en 2023.
- Monsieur Daniel Rivard demande si des travaux de pavage seront réalisées sur l'avenue Notre-Dame.

2023-06-228

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 52.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière